



FICHE D'ENGAGEMENT AU CONCOURS « Les Tremplins GSF »

FORMULAIRE ETABLISSEMENT

Je soussigné(e) (NOM et prénom)

En qualité de chef d'établissement scolaire de la section BTS Hygiène Propreté Environnement de

Autorise à faire connaître les noms des enseignants et des étudiants présentant un projet, certifie avoir pris connaissance du règlement du concours « Les Tremplins GSF » et m'engage à en respecter toutes les clauses, notamment :

- « Les participants acceptent que l'organisateur utilise les projets dans le cadre de sa communication commerciale et institutionnelle ; et que la communication autour des projets nominés soit publique et réalisée par voie de presse ou d'autres médias (articles, photos, etc.) sans qu'il puissent exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer. Ils acceptent qu'une fiche synthétique des projets nominés soit publiée par l'organisateur et que des communiqués de presse, articles et interviews présentent les projets des équipes lauréates et nominées. »
- « Les rapports peuvent éventuellement être à l'origine de droits d'auteur, voire d'inventions brevetables. En contrepartie du prix accordé au lauréat du concours, les auteurs du rapport lauréat accepte de céder à l'organisateur l'ensemble des droits de reproduction, de représentation et de modification sous toute forme et par tout moyen, qui sont susceptibles d'être attachés au rapport et l'ensemble des droits portant sur les inventions susceptibles d'être contenues ou de résulter du rapport. Conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, il est précisé que la cession de ces droits est consentie pour le monde entier, pour toute la durée de protection des droits patrimoniaux de l'auteur. Le prix de cession de ces droits a un caractère forfaitaire Il est inclus dans le prix accordé au lauréat du concours et représente 50 % dudit prix. »
- « Tout participant reconnaît être informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au concours et seront utilisées uniquement aux fins du concours et que ces informations feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée et à l'article 27 de la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification de suppression des données personnelles les concernant en écrivant à GSF - Service Recherche&Développement, «Les Tremplins GSF», 1625, route des Lucioles BP 25, 06901 Sophia Antipolis Cedex. »

Fait à

Le :

Visa et cachet de l'établissement





FICHE D'ENGAGEMENT AU CONCOURS « Les Tremplins GSF »

FORMULAIRE ETUDIANT

Je soussigné(e) (NOM et prénom)

Né(e) le : A :

Etudiant de la section BTS Hygiène Propreté Environnement de

Souhaite participer au concours « Les Tremplins GSF » récompensant le rapport lauréat par l'attribution d'un prix de 1 000 euros par membre,

En tant que membre de l'équipe (nom de l'équipe) : et

Certifie avoir pris connaissance du règlement du concours « Les Tremplins GSF » et m'engage à en respecter toutes les clauses, notamment :

« Les participants acceptent que l'organisateur utilise les projets dans le cadre de sa communication commerciale et institutionnelle ; et que la communication autour des projets nominés soit publique et réalisée par voie de presse ou d'autres médias (articles, photos, etc.) sans qu'il puissent exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer. Ils acceptent qu'une fiche synthétique des projets nominés soit publiée par l'organisateur et que des communiqués de presse, articles et interviews présentent les projets des équipes lauréates et nominées. »

« Les rapports peuvent éventuellement être à l'origine de droits d'auteur, voire d'inventions brevetables. En contrepartie du prix accordé au lauréat du concours, les auteurs du rapport lauréat accepte de céder à l'organisateur l'ensemble des droits de reproduction, de représentation et de modification sous toute forme et par tout moyen, qui sont susceptibles d'être attachés au rapport et l'ensemble des droits portant sur les inventions susceptibles d'être contenues ou de résulter du rapport. Conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, il est précisé que la cession de ces droits est consentie pour le monde entier, pour toute la durée de protection des droits patrimoniaux de l'auteur. Le prix de cession de ces droits a un caractère forfaitaire Il est inclus dans le prix accordé au lauréat du concours et représente 50 % dudit prix. »

« Tout participant reconnaît être informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au concours et seront utilisées uniquement aux fins du concours et que ces informations feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée et à l'article 27 de la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification de suppression des données personnelles les concernant en écrivant à GSF - Service Recherche&Développement, «Les Tremplins GSF», 1625, route des Lucioles BP 25, 06901 Sophia Antipolis Cedex. »

Fait à

Le :

Signature

